



**Fraternité des  
policiers et policières  
de Montréal**

480, rue Gifford, bureau 300  
Montréal (Québec) H2J 1N3  
Téléphone: (514) 527-4161  
Télécopieur: (514) 527-7830  
[www.fppm.qc.ca](http://www.fppm.qc.ca)

Le 30 janvier 2013

**PAR TÉLÉCOPIEUR (1-819-994-0218)**

Monsieur John Traversy  
Secrétaire général  
**CRTC**  
Ottawa (Ontario) K1A 0N2

**Objet :** Avis de consultation : CRTC 2013-19  
Numéro de la demande de ADR: 2012-1051-7  
Numéro de la demande de APB : 2012-0689-7

---

Monsieur,

La Fraternité des policiers et policières de Montréal appuie fièrement la chaîne spécialisée *Avis de recherche inc. (ADR)* dans ses démarches de renouvellement de licence auprès de la CRTC.

Issus du milieu policier, nous trouvons le contenu diffusé par la chaîne ADR très constructif et il a permis aux policiers de localiser plusieurs suspects et personnes disparues. La chaîne travaille également en collaboration avec le service de police de Montréal. De plus, le volet prévention de la chaîne ADR permet de sensibiliser la population et d'assurer la sécurité des citoyens. Avec le nombre grandissant d'infractions criminelles et de personnes qui disparaissent dans la province, il est important d'avoir un moyen technologique pour rejoindre le plus grand nombre de gens. La chaîne spécialisée ADR ne cesse d'évoluer puisqu'elle a développé des applications pour téléphones intelligents, concept qui a même été repris par le FBI.

Pour ces raisons, la survie de chaînes spécialisées telles qu'ADR et la version anglophone *All Points Bulletin inc. (APB)* est essentielle dans l'intérêt et au bénéfice de toute la population à travers le pays. Il ne faut surtout pas que la chaîne ADR cesse ses activités de diffusion télévisuelle.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président,

Yves Francoeur